

DEGESCH PLATE

USAGE PHYTOPHARMACEUTIQUE

GÉNÉRATEUR DE PHOSPHINE POUR LA FUMIGATION DES LOCAUX ET DES PRODUITS RÉCOLTÉS. ÉGALEMENT UTILISABLE SUR GRUMES DE BOIS CONTRE LES INSECTES XYLOPHAGES ET SOUS CORTICAUX.

PRODUIT RÉSERVÉ AUX APPLICATEURS AGRÉÉS.

Présentation

Préparation génératrice de gaz contenant du phosphore de magnésium 56 % w/w pour une utilisation contre les insectes infestant les marchandises stockées et le tabac. Particulièrement adaptée au traitement des petits volumes tels que les containers. Également utilisable sur grumes de bois contre les insectes xylophages et sous corticaux.

Informations réglementaires

Substance active : Phosphore de magnésium (56%)
N° de l'AMM : 9500328 (DETIA DEGESCH GmbH)
Usages autorisés : Désinsectisation par fumigation des locaux de stockage des produits d'origine végétale. Désinsectisation par fumigation des produits récoltés.
 Réservé à un usage professionnel (opérateurs certifiés)

L'utilisation des gaz toxiques en agriculture est régie par les textes suivants dont les dispositions doivent être rigoureusement respectées :

- Arrêté du 4 août 1986 paru au J.O. du 22 août 1986
- Décret n° 88-448 du 26 avril 1988 paru au J.O. du 27 avril 1988

Mode et doses d'emploi

Dosage et application :

- Ouvrir le film plastique, retirer la plaque du sachet en plastique.
- Agraffer ou suspendre au mur, ou placer sur la surface de la denrée ou sur le sol du bâtiment.

Durée du traitement minimum : 4 jours

Délai d'attente : après aération, les délais d'attente suivants doivent être respectés pour les denrées comestibles :

- Céréales, graines oléagineuses et produits transformés à base de graines oléagineuses : 7 jours
- Noix : 21 jours
- Pistaches : 35 jours

Pour une utilisation uniquement comme insecticide pour les aliments entreposés :

Récoltes / Situations :	Dose individuelle maximale	Conditions d'application	
Traitement bois abattus, contre insectes xylophages et sous corticaux.	3 plates par 33m ³ ou 3,5g PH ₃ /m ³	Application en milieu clos	
Récoltes / Situations :	Dose individuelle maximale	Nb maximum de traitements par lot :	Temps d'exposition
Grain entreposé (riz, blé, orge, maïs, avoine, sorgho, seigle, millet), produits céréaliers, fruits secs, légumes secs.	3 plates par 33m ³ ou 3,5g PH ₃ /m ³	1	2,5 - 5 jours
Fèves de cacao, café			
Fumigation ambiante			
Tabac			



Références et conditionnements

Réf. 18311 : Fût de 14 kg (120 Plaquettes de 117 g emballées dans des pochettes étanches en aluminium)

Précautions particulières

Produit pour les professionnels :

Utiliser les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Un contrôle d'ingénierie de l'exposition de l'opérateur doit être utilisé dans la mesure du possible, en plus des équipements de protection individuels.

La fumigation ne doit jamais s'effectuer dans des immeubles habités. Veiller à ce que les locaux ou silos traités soient parfaitement secs et ne soient pas sujets à des phénomènes de condensation.

Vérifiez la bonne étanchéité de l'espace à traiter.